

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2010

Compte-rendu

L'an deux mille dix, le dix du mois de septembre, à vingt heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 5 septembre 2010, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2^{nde} Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET, Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE, Boris OUDOT, Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Arnault MERLE



Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2010, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Tenues des registres de délibérations et d'arrêtés :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du décret N°2010-783 du 8 juillet 2010 portant modifications du Code Général des Collectivités Territoriales. Les principales modifications sont les suivantes :

- ✓ les registres de délibérations ne doivent plus être cotés et paraphés par le préfet mais par le maire,
- ✓ les affaires venant en délibérations au cours d'une même séance reçoivent un numéro d'ordre à l'intérieur de la séance,
- ✓ chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer,
- ✓ les feuillets sur lesquels sont transcrites les délibérations portent mention du nom de la commune et de la date de la séance du conseil municipal, ils sont numérotés,
- ✓ l'utilisation de feuillets mobiles est désormais admise sans qu'une autorisation préalable de l'autorité préfectorale ne soit plus nécessaire.

Forêt Communale :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ONF va proposer en adjudication publique le mardi 21 septembre le bois de la parcelle 2 comprenant 177 chênes, 2 hêtres et un merisier. Le délai d'exploitation a été fixé au 31 octobre 2011. Il a laissé à l'ONF le soin de fixer les prix de retrait.

La commission UTEP sera prochainement réunie avec Frédéric PACAUD afin de préparer la campagne affouagère.

En raison de la situation économique actuelle, Monsieur le Maire propose que le prix de la part reste identique à l'année dernière, soit 15 Euros, il rappelle que l'affouage ne doit pas servir à faire du commerce.

Monsieur le Maire rappelle que le droit à l'affouage est réservé aux habitants des résidences principales et secondaires, des procurations pourront être données entre habitants mais de façon officielle. Il rappelle que, dans ce cas, le mandant et le mandataire seront conjointement responsables en cas de problème ou d'affouage non fait dans les temps. Il souhaite que ces points soient clairement indiqués dans le règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité POUR maintenir le prix de la part de l'affouage à la somme de 15 €.

Noël 2010 :

Pour le spectacle de Noël, plusieurs compagnies ont répondu à nos différentes demandes :

- ✓ le Cirque Ilya, qui avait assuré le spectacle de l'année dernière, nous propose le trio PANINI CIRCUS. Il s'agit des mêmes personnages avec leur sœur Monica. Normalement le numéro est à 1 000.00 Euros mais ils nous le proposent à 800.00 Euros.
- ✓ ZUCCO le clown nous propose le spectacle "Ne tombez pas" (Zucco et une technicienne) à 500.00 euros ou le spectacle "Pirates" (Zucco, Anne et Catherine) à 650.00 Euros.
- ✓ l'association Cirkoum (Compagnie Cirko Senso) nous propose deux spectacles à 699.68 euros, "Madgica" qui est plus un spectacle de magie et "1 cirque dans 1 valise", un clown et de la magie.

Au niveau des disponibilités, la manifestation aurait plus de chance d'avoir lieu le dimanche 19 décembre après-midi.

Après discussions, le conseil se prononce plutôt pour le spectacle PIRATES de ZUCCO le clown.

Remplacement de l'employé communal :

Seules deux candidatures sont parvenues en mairie et il s'agit de deux personnes extérieures au village. L'une des deux personnes avait des compétences en espaces verts mais ne possédait aucun permis de conduire. Monsieur le Maire a donc retenu la candidature de Monsieur Laurent LEMOINE de Pontailler sur Saône. Son contrat

commence le lundi 13 septembre pour faire une semaine en doublure avec André JOSSERAND.

Point sur les travaux en cours :

✓ Le filet pare ballon est enfin installé, les travaux ont commencé mercredi 8 septembre pour se terminer aujourd'hui.

✓ La société MOLOK nous a fait parvenir un premier devis avec deux conteneurs de 5000 l et un de 3000 l pour le verre d'un montant de 9 336.67 €uros HT. Cependant, après information du syndicat mixte, les bacs doivent être équipés d'un système de vidage rapide Kinshofer, nous venons de recevoir le devis modifié avec 3 conteneurs de 3000 l et système Kinshofer pour un montant de 10 328.03 €uros HT.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a toujours pas obtenu de réponse officielle de la part de la Communauté de Communes. Le point a été débattu en AG du Syndicat Mixte, Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu. Il va adresser un nouveau courrier précisant les coûts.

✓ Les devis pour la restauration du mur du bief du Murey proposent deux solutions différentes. L'entreprise GAUDRY restaure le mur en remplaçant les pierres (51 956.00 €uros HT), l'entreprise SNCTP propose la mise en place d'un dallot en fond de fosse (82 735.45 €uros HT).

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur du devis de l'entreprise GAUDRY et donne tous pouvoirs à ce sujet à Monsieur le Maire.

✓ Pour le logement de la Poste, la commission avait souhaité agrandir la pièce du rez-de-chaussée en faisant détruire une partie d'un mur. L'architecte le déconseille car il s'agit d'un mur porteur, en plus cela occasionnerait des frais supplémentaires. Monsieur le Maire a demandé que le cahier des charges soit établi sans modifications des pièces.

✓ Trois devis ont été déposés pour le hangar du tracteur. Cependant en raison des indivisions existantes sur les deux propriétés sur lesquelles la construction devait prendre appui, il est préférable de demander un nouveau chiffrage avec une construction reposant sur quatre jambages.

Questions diverses :

✓ L'association des Maires du Var par la voix de son président Jean-Pierre VERAN, maire de Cotignac, remercie le conseil municipal pour la subvention exceptionnelle qui leur a été octroyée.

✓ Le passage à la télé tout numérique aura lieu le 16 novembre 2010 pour toute la Bourgogne. Monsieur le Maire a été désigné référent pour la Communauté de Communes et, donc, également pour Vielverge.

✓ Le DICRIM a été adressé à la Préfecture, Monsieur le Maire remercie les membres de la commission qui ont participé à la rédaction et les conseillers qui ont émis un avis. Il sera présenté et distribué à la population lors d'une réunion publique

à la fin du mois. Le Plan Communal de Sauvegarde est à rédiger avant fin décembre.

✓ Pour la réunion publique avec la population, Monsieur le Maire souhaite qu'un maximum de conseillers soit présent, la date retenue est le 8 octobre prochain à 19H00.

Outre le DICRIM, nous parlerons du tri sélectif avec la participation d'une personne du syndicat et de la divagation des animaux.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h57.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Arnault MERLE

Alain CHARLET